



AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE SOURCE DE MOULIN NEUF

ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES AGRICOLES



Le SIAEP Nord-Ouest Charente gère...

8 captages d'eau potable

dont **6** captages prioritaires :

- La source de Moulin Neuf
- La source de Roche
- Quatre Puits de Vars

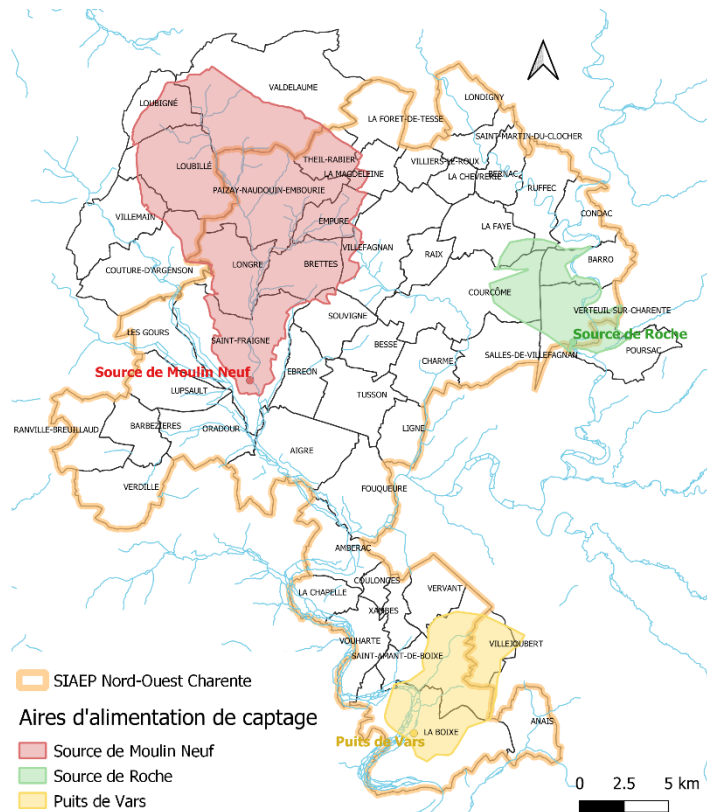
Et le SIAEP alimente...

22 374 habitants en eau potable dont
83 % desservis par un captage prioritaire

(Données RPQS 2023)



Ces captages sont stratégiques car ils fournissent d'importants volumes d'eau potable dont la qualité est menacée par des pollutions diffuses.



Six captages d'eau potable du SIAEP Nord-Ouest Charente (SIAEP NOC) sont classés prioritaires vis-à-vis de la protection de l'eau. C'est pourquoi le SIAEP NOC porte sur ses Aires d'Alimentation de Captages (AAC) une démarche de reconquête de la qualité de l'eau : le programme Re-Sources.

Après le troisième programme d'actions Re-Sources sur la période 2019-2024 sur l'AAC Source de Moulin Neuf, un quatrième est en cours de validation pour la période 2025-2030. Pour l'élaboration de ce nouveau programme, un état des lieux des pratiques agricoles a été réalisé.

Ce document présente un bilan synthétique et non exhaustif de l'état des lieux des pratiques agricoles sur l'Aire d'Alimentation du Captage de la Source de Moulin Neuf.



SIAEP Nord-Ouest Charente.....2
L'AAC Source de Moulin Neuf.....4



L'état des lieux : La collecte des données.....5



L'évolution de la qualité des eaux brutes.....6



L'assolement global de l'AAC.....8



L'assolement et les rotations des exploitations agricoles.....10



Pratiques en matière de fertilité des sols et intercultures.....11



Lutte contre les adventices, maladies, ravageurs.....12



L'aménagement parcellaire au sein des exploitations.....13



Le contexte économique et social.....14



Les aides agro-environnementales.....14



La suite : Nouveaux contrats 2025-2030.....15

L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE SOURCE DE MOULIN NEUF



L'AAC de Moulin Neuf c'est...



13 communes



14 080 ha
(dont 11 500 ha de SAU)



6 691 habitants desservis
(source + forage)

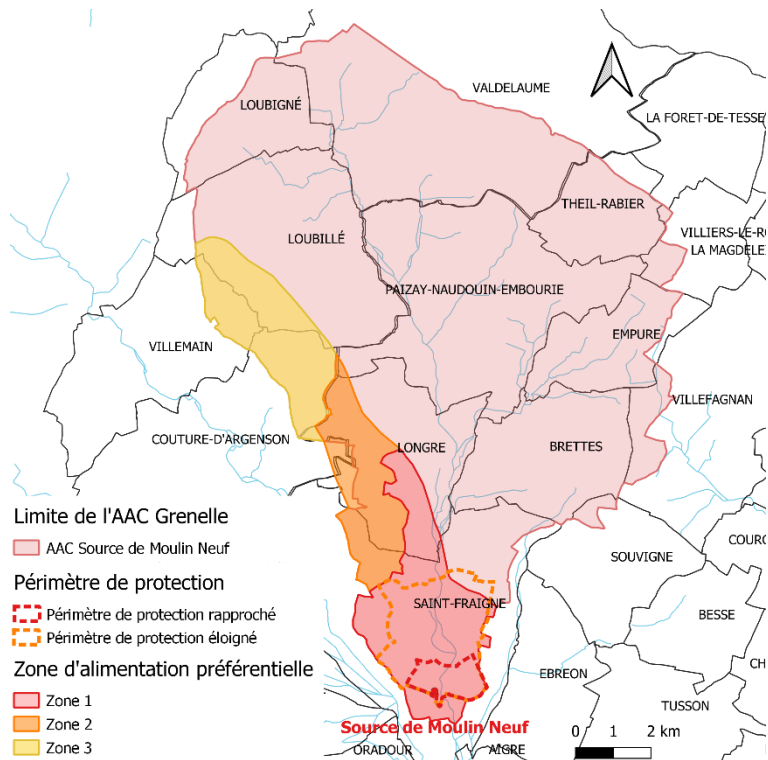


234 exploitations agricoles



de 130 ha en moyenne

(Données RPG 2022)





L'ÉTAT DES LIEUX : LA COLLECTE DES DONNÉES



L'état des lieux des pratiques et des systèmes agricoles sur l'AAC de Moulin Neuf s'est basé sur...

► Les données du Registre Parcellaire Graphique

Evolution de l'assolement entre 2017 et 2023 :

- Occupation du sol par culture et groupe de cultures
- Surfaces en Agriculture Biologique
- Surfaces en MAEC

► Les analyses d'eau *Source : Agence Régionale de la Santé*

► Les données sur l'animation et les actions Re-Sources *Source : Bilan du contrat Re-Sources 2019-2023 de l'AAC de la Source de Moulin Neuf*

► Enquêtes auprès des agriculteurs

31 Exploitations agricoles interrogées

37% De la SAU touchée (soit 4 238 ha)

5 Avec un atelier élevage
3 caprins lait, 2 bovins lait

► Enquêtes auprès des partenaires agricoles

13 Partenaires techniques rencontrés





L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX BRUTES



La source de Moulin Neuf présente une problématique nitrates.

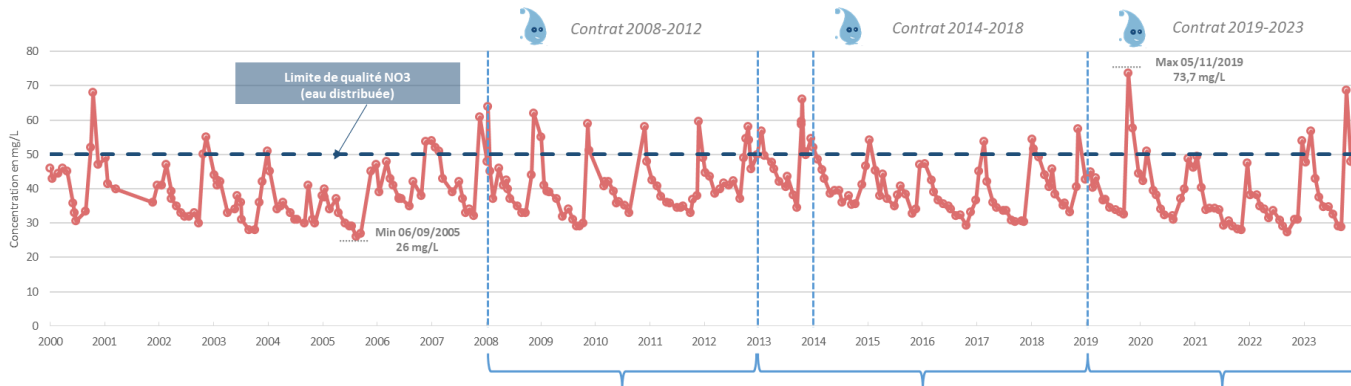
EVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN NITRATES

12 analyses de nitrates mensuelles / an – suivis ARS.



Bon à savoir :

Les eaux brutes correspondent
aux eaux avant traitement



Maximum (mg (NO ₃)/L)	64	66,2	73,7
Moyenne (mg(NO ₃)/L)	41,7	41,8	38,7
Fréquence de dépassement de la limite de qualité (50 mg/L)	15,9%	15,8%	10%

Les concentrations dans les eaux brutes **dépassement ponctuellement** la norme de potabilité entre 2000 et 2023 mais restent **majoritairement inférieures à 50 mg/L (NO₃)** avec une **concentration moyenne de 40,3 mg/L (NO₃)**.

Sur ce troisième contrat (2019-2023), l'amélioration est visible avec une **concentration moyenne de 38 mg/L (NO₃)** et une **fréquence de dépassement de la limite de qualité inférieure à 10%**.



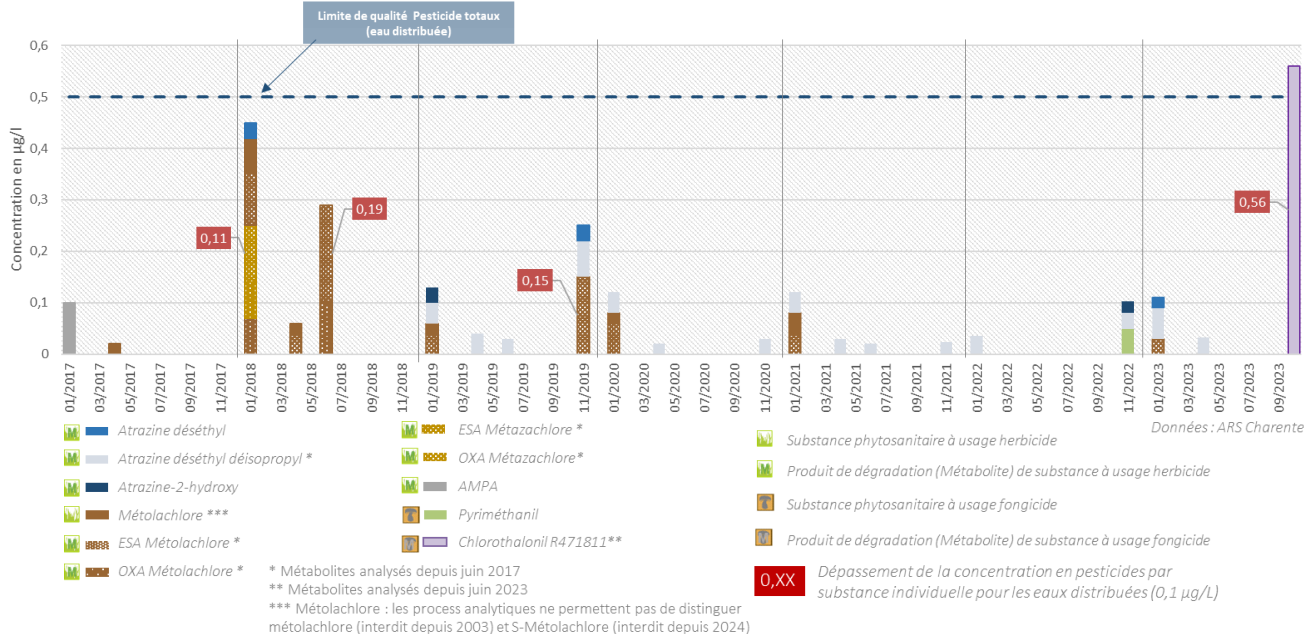
L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX BRUTES



La problématique phytosanitaire est moindre, mais elle reste présente notamment avec les herbicides.

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN PESTICIDES TOTAUX

Détail du cumul des matières actives quantifiées dans les eaux brutes de la source



Les teneurs en pesticides totaux sont majoritairement inférieures à la limite qualité de 0,5 µg/L.

En juillet 2023, l'ajout d'un nouveau métabolite, le CHLOROTHALONIL R471811 a conduit à de nouveau dépassement des 0,5 µg/L (classé non pertinent par l'ANSES en 2024).



L'ASSEMBLEMENT GLOBAL DE L'AAC - EN CARTE



Le territoire de l'AAC de Moulin Neuf est couvert à 81% par les surfaces agricoles.

Les cultures céréalières occupent la majeure partie des terres cultivées, mais sont en constante diminution depuis 2012.

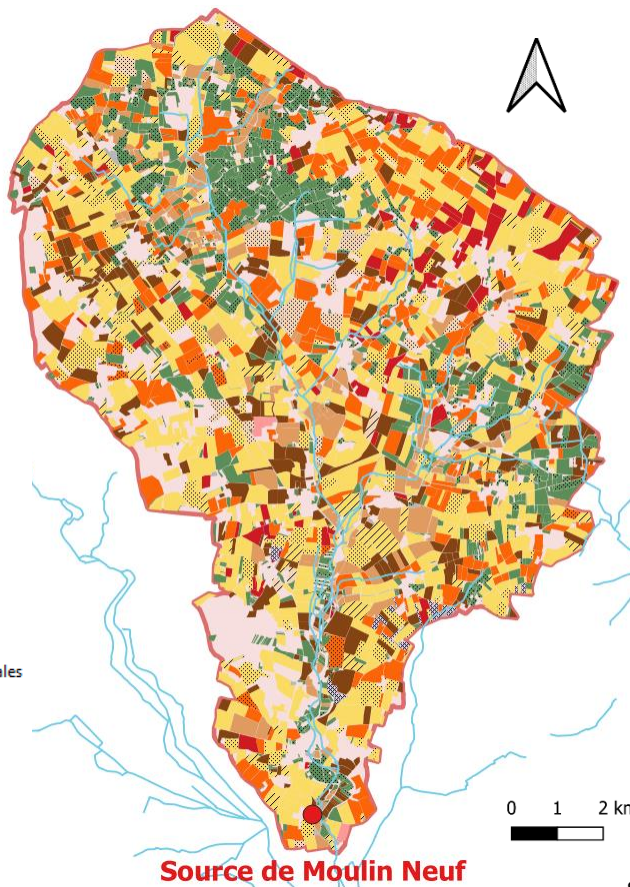
Le maïs est principalement localisé sur les parcelles en bordure de cours d'eau, mais tend à diminuer depuis plusieurs années.

A contrario, les légumineuses et protéagineux sont en très forte augmentation depuis 2012.

Les prairies se concentrent majoritairement sur la Plaine de Brioux Chef Boutonne au nord, la Plaine de Villefagnan à l'est, et le long des cours d'eau.

Globalement, l'assolement s'est diversifié ces dernières années, avec un nombre de cultures plus important (56 cultures en 2017 contre 67 cultures en 2022).

AAC Source de Moulin Neuf



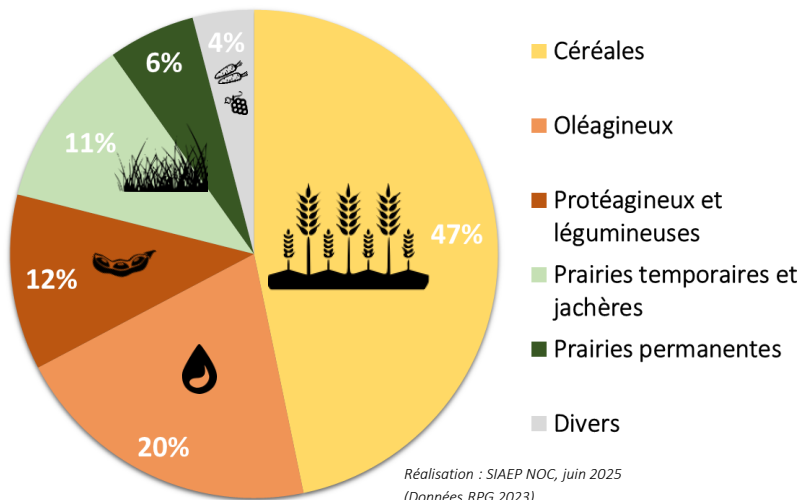
Réalisation : SIAEP NOC, juin 2025
(Données RPG 2023)



L'ASSEMBLEMENT GLOBAL DE L'AAC - EN CHIFFRES



Les grandes cultures occupent **82%** de la SAU du territoire.



Réalisation : SIAEP NOC, juin 2025
(Données RPG 2023)



22

Exploitations en Agriculture Biologique

+ 13 exploitations par rapport à 2017

983

ha en Agriculture Biologique
Soit **8,5 %** de la SAU

+ 620 ha par rapport à 2017



La surface en céréales a eu tendance à diminuer entre 2017 et 2022 (-16%), au profit notamment des surfaces en oléagineux (+21%) et des surfaces en légumineuses et protéagineux (+13%).

La surface en herbe est en légère augmentation sur l'AAC de Moulin Neuf depuis 2017 (+15%). Même si quelques élevages sont toujours présents sur le territoire, la pérennité de ces surfaces en herbe est fortement dépendante des engagements en MAEC, finançant la création et/ou le maintien de couverts herbacés, notamment pour la protection des oiseaux de plaine.

L'ASSOLEMENT ET LES ROTATIONS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



On observe une diversité de cultures importante sur l'AAC de Moulin Neuf : **67 cultures**.

Chez les agriculteurs interrogés, la culture principale représente 33% de la sole totale (médiane).

Pour **74%** des enquêtés, les rotations comprennent **entre 3 et 6 cultures**.

29% des agriculteurs rencontrés sont **irrigants**.

Si le maïs est irrigué systématiquement, le blé peut l'être occasionnellement. D'autres cultures peuvent également être irriguées : le tournesol, les pois, les porte-graines (exemple : betteraves), le soja.

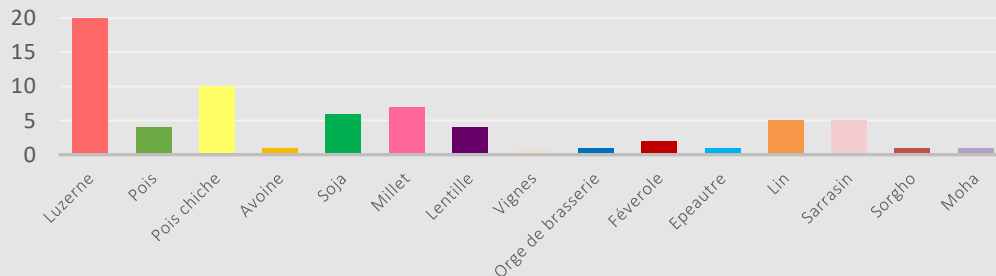
Les deux critères déterminants dans le choix de l'assolement sont : la **logique agronomique** et le **paramètre économique**.

A l'échelle de l'AAC, les 5 cultures principales sont :

- Blé tendre d'hiver (**30%**)
- Tournesol (**14%**)
- Colza (**8%**)
- Maïs (**7%**)
- Orge d'hiver (**7%**)



En plus des 5 cultures majoritaires, les agriculteurs enquêtés cultivent également :

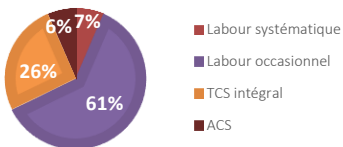


PRATIQUES EN MATIÈRE DE FERTILITÉ DES SOLS ET INTERCULTURES



Le fractionnement des apports d'azote est intégré par **100%** des agriculteurs.

Les pratiques de travail du sol sont diversifiées :



61% ont déjà manifesté un intérêt pour l'Agriculture de Conservation des Sols.

Les **3/4** des enquêtés exportent les résidus de paille.

Les agriculteurs réalisent des analyses de sol autant pour respecter la réglementation que pour adapter la fertilisation (**68%**).

48% prêtent également attention au taux de matière organique présent dans les sols.



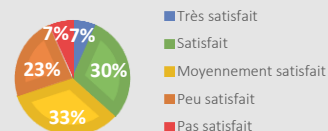
1/3 des enquêtés envisagent des changements en matière de gestion de la fertilisation dans les années à venir : avoir recours à des engrais organiques, augmenter la part de légumineuses, localiser la fertilisation, maximiser la réussite des couverts végétaux.

Depuis plusieurs années, le sujet des intercultures est incontournable dans les programmes d'actions des opérateurs techniques.

65% des agriculteurs rencontrés font des couverts végétaux dans le but de respecter la réglementation.

32% sont plutôt motivés par les bénéfices agronomiques que les couverts peuvent représenter : structuration du sol, apport d'azote pour la culture suivante...

La satisfaction quant à la réussite des intercultures est très variable :



Les conditions météo et le coût de l'implantation sont les principales difficultés rencontrées par les agriculteurs.

Il existe une marge de manœuvre afin de faire de ces couverts végétaux un vrai atout dans les itinéraires techniques.

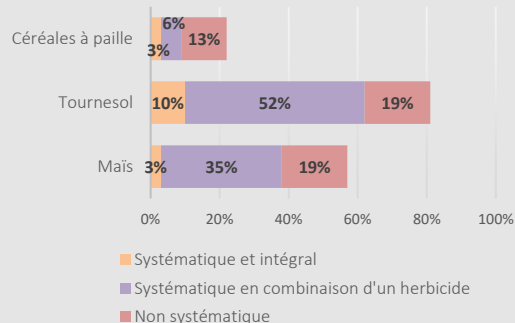
Plusieurs besoins ont été exprimés : équipement matériel, accompagnement individuel, production de références locales...



70% des agriculteurs enquêtés disposent de matériel de désherbage mécanique (bineuse, herse étrille, scalpeur...), et **20%** y ont accès par une CUMA. Les **10%** restants n'utilisent pas d'outils de désherbage mécanique.

Le désherbage mécanique est réalisé plus facilement sur les plantes sarclées :

Conditions du désherbage mécanique :



Plusieurs freins sont mentionnés quant à la difficulté de réaliser du désherbage mécanique : la contrainte météo avec des fenêtres d'intervention très courtes, le temps de travail nécessaire, le manque d'équipement, ou encore une incompatibilité avec les pratiques de non-travail du sol pour certains.



59% des agriculteurs rencontrés ont l'impression d'avoir diminué les traitements insecticides et fongicides ces dernières années.

Concernant les herbicides, **48%** des enquêtés estiment que les traitements sont stables, alors que **31%** pensent qu'ils ont plutôt tendance à augmenter.

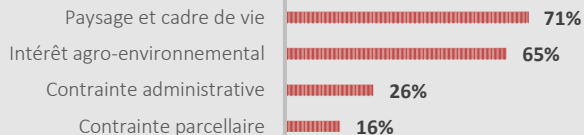
En cause, les problèmes de résistances aux adventices, qui sont prégnants chez l'ensemble des agriculteurs rencontrés. Si le raygrass est cité systématiquement, d'autres plantes (invasives) sont également problématiques pour certains : ambrosie pour 77% des enquêtés, chardon pour 42%, téosinte pour 26%...

Que ce soit pour lutter contre les adventices ou contre les maladies et ravageurs, la rotation / l'assolement reste le premier levier utilisé pour **près de 60%** des enquêtés.

L'AMÉNAGEMENT PARCELLAIRE AU SEIN DES EXPLOITATIONS



Les infrastructures agro-écologiques sont perçues positivement sur le territoire :



Parmi les enquêtés, **90%** ont des parcelles situées en bordure de cours d'eau (l'Aume et/ou ses affluents).



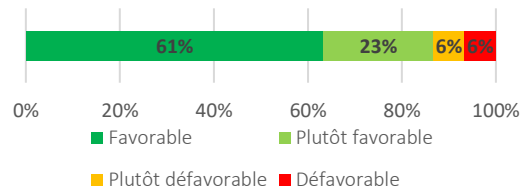
A ce titre, **29%** des agriculteurs ont déjà collaboré avec le SMABACAB (syndicat GEMAPI) pour différents types de projets : échanges de parcelles, plantations de haies, réaménagement de cours d'eau, réhabilitation de zones humides...

35% des agriculteurs rencontrés ont réalisé des plantations de haies au cours des cinq dernières années.

Sur l'AAC de Moulin Neuf, un GIEE a notamment été très actif sur la question des aménagements parcellaires, en franchissant le cap des 10 km de haies plantées en 2022.

1/4 des enquêtés se disent intéressés pour planter des haies dans les années à venir.

Les exploitants rencontrés se prononcent en faveur d'une réflexion autour de l'aménagement foncier localement :



Parmi les sujets évoqués, ils sont plusieurs à être favorables à des échanges de parcelles, à recréer des zones humides, à mettre en place des prairies en secteurs sensibles, ou d'autres types de cahiers des charges compatibles avec la préservation de la ressource en eau (cultures en bio, cultures avec des conditions particulières sur l'application des intrants...).

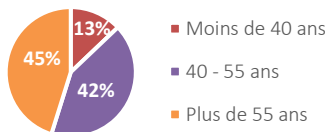
Une compensation financière pourrait inciter les agriculteurs à aller vers ce genre de démarche.

Des opportunités d'aménagements fonciers judicieux pourraient être l'occasion de créer des ensembles cohérents alliant activité agricole et préservation de l'environnement.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Près de la moitié des agriculteurs rencontrés approchent de la retraite : la question de la transmission des exploitations reste incontournable dans les années à venir.



Sur le plan économique, les cinq dernières années ont été marquées par de fortes instabilités. Ainsi, si pour **52%** des interrogés les performances économiques sont restées plutôt stables au global, elles se sont plutôt détériorées pour **32%** d'entre eux.

Près des **3/4** des agriculteurs rencontrés se sentent épanouis dans leur métier.

Au global, la charge de travail est jugée moyenne pour la moitié des céréaliers enquêtés, celle-ci étant très fluctuante en fonction des périodes de l'année.

Toutefois, **1/3** des personnes interrogées évoquent aussi le poids des contraintes administratives, difficiles à gérer : le temps passé au bureau ainsi que la charge mentale ont augmenté ces dernières années.

LES AIDES AGRO-ENVIRONNEMENTALES



19 dossiers de demandes d'aide à l'investissement matériel ont été accompagnés par le SIAEP Nord-Ouest Charente entre 2019 et 2023.

Bilan des contractualisations MAEC entre 2018 et 2022 :

Plus de 80 agriculteurs ont contractualisé au moins une MAEC entre 2018 et 2022.

En 2022 sur l'AAC de Moulin Neuf, **1 142 ha** était sous contrat MAEC (soit **10 %** de la SAU), dont :

- 272 ha en mesures Grandes Cultures
- 23 ha en mesure Polyculture-Elevage
- 847 ha en mesure Herbe



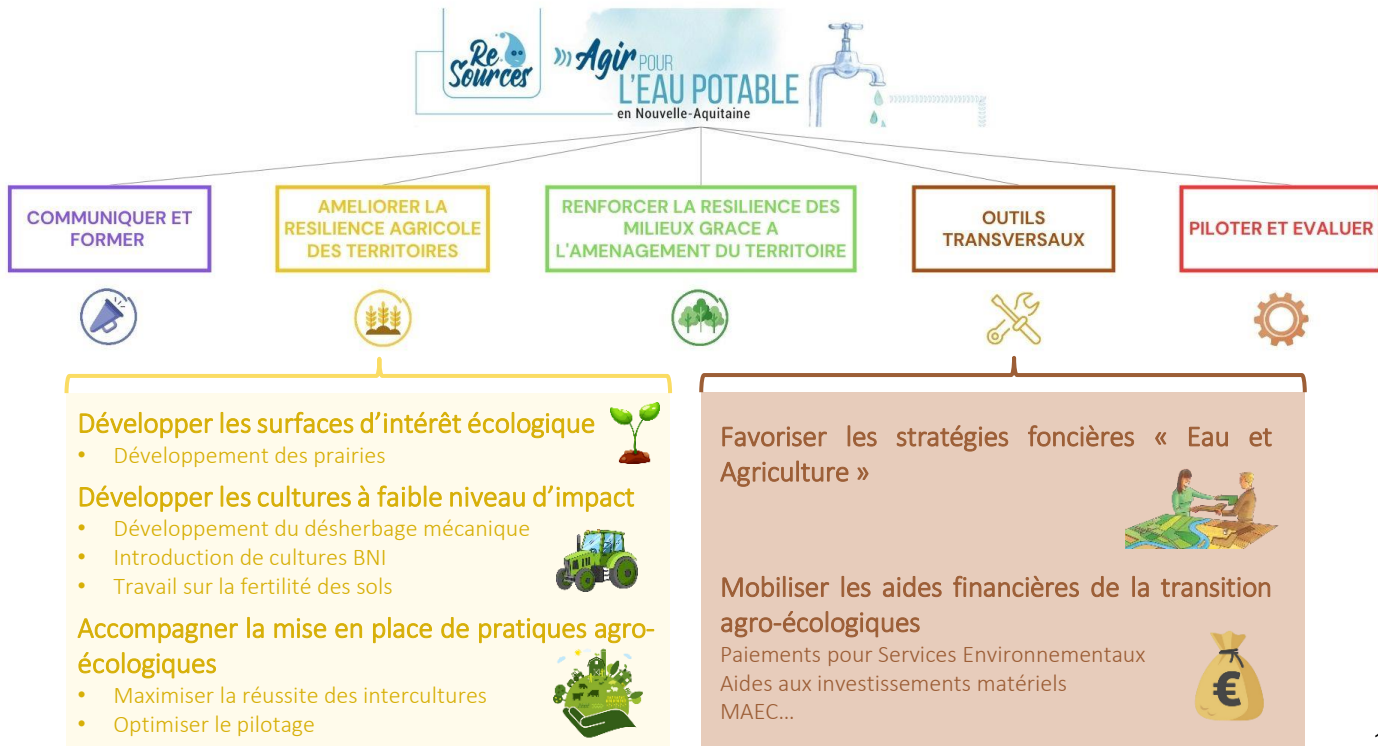


LA SUITE : NOUVEAUX CONTRATS 2025-2030



L'évaluation du Programme Re-Sources 2019-2023, complétée par un **état des lieux des pratiques agricoles** sur l'AAC de Moulin Neuf et par une **concertation avec les acteurs du territoire** (organismes agricoles, services de l'État, agriculteur-rice-s, etc.), a constitué le **socle de l'élaboration du nouveau contrat** Re-Sources.

Le nouveau contrat décline les grandes orientations en **actions concrètes pour la période 2025-2030**.





Maison de l'Eau
24 rue du Chant du Coq
16140 Saint-Fraigne
☎ 05 45 65 96 27



Livret réalisé avec le concours financier de :



région
Nouvelle-Aquitaine

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Contrat Re-Sources 2025-2030 AAC Source de
Moulin Neuf porté par :



Conception :
SIAEP NOC
Juin 2025